

Conseil Municipal du 9 janvier 2023

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contr	Abs.
2023-0109-01	Achat d'une partie de parcelle ZB313 sise aux Plantes à Saint Cyr-en-Bourg et vente d'une parcelle ZE997 sise aux Bas Gagnés	23	0	0
2023-0109-02	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget – <u>Annule et remplace la délibération n°2022-1205-01 du 5 décembre 2022</u>	23	0	0
2023-0109-03	Remplacement des radiateurs de l'école de Brézé	23	0	0
2023-0109-04	Remplacement des radiateurs du logement sis 1 rue Saint Vincent	23	0	0
2023-0109-05	Atelier de Brézé – acquisition d'une citerne souple	22	0	1
2023-0109-06	Epicerie de Brézé – doublage d'une cloison	23	0	0
2023-0109-07	SIEML – Fonds de concours pour remplacement candélabre rue des Eaux Bues - <u>Annule et remplace la délibération n°2022/017 du 14 février 2022</u>	23	0	0

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : www.bellevigneleschateaux.fr

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2023
Délibération n° 2023 / 0109-01

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 janvier 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CABRET, Maire délégué de Chacé, sur convocation faite par Armel FROGER, Maire, le deux janvier 2023.

Présents : M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Dominique PONTOIRE, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, Adjoint, Mme Maryse MONIOT, Mme Nadège REVERDY, M. Eric MERCK, Mme Nicole MARTIN, M. Grégory MOREAU, M. Philippe BEGNON, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER, et M. Eric VAHÉ

Excusés : Mme Pascaline HERVÉ NOURI, Mme Sabine TOUCHARD M. Sébastien BODIN

Pouvoirs : M. Armel FROGER, Mme Sylvie PRISSET Mme Nathalie VASSEUR, Mme Stéphanie PORTEJOIE, Mme Murielle HUET, Mme Nadine BRUNET et ont respectivement donné pouvoir à M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, M. Eric VAHÉ, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN et Mme Nicole MARTIN

Présents : 17

Excusés : 9 dont 6 pouvoirs

En exercice : 26

Secrétaire de Séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération a été publié le 10 janvier 2022

ACHAT D'UNE PARTIE DE PARCELLE ZB 313 SISE AUX PLANTES A SAINT-CYR-EN-BOURG ET VENTE D'UNE PARCELLE ZE 997 AUX BAS GAIGNES

Monsieur le Maire délégué explique que la Fédération Viticole Anjou Saumur a transmis un recours gracieux contre le permis de construire de la Maison de Santé de Saint-Cyr-en-Bourg, en date du 23 novembre 2022.

En effet, la fédération indique qu'une parcelle viticole longe la maison de santé, et demande le retrait dudit permis en considérant que la zone tampon de 20 mètres, demandée par la fédération, empiète sur le parking de la Maison de santé.

Dans le cadre de la négociation avec la fédération, il est proposé que la commune de Bellevigne-les-Châteaux achète la parcelle ZB 313 en partie, située au lieu-dit « les Plantes » (environ 1800 m² sur une surface totale de la parcelle de 4 670 m²) afin d'avoir la zone tampon souhaitée par la fédération.

Il est proposé au propriétaire de cette parcelle ZB 313 AOC plantée, la cession partielle de ladite parcelle au prix de 60 000 € l'hectare. La surface acquise précise sera déterminée par un géomètre, à la charge de la collectivité.

En compensation, la commune propose de céder à ce même propriétaire, la parcelle ZE 997 de 4 560 m² non plantée, situé dans les Bas Gaignés, classée AOC Saumur-Champigny sur la totalité de sa surface.

Dans le cadre de cet échange, une soulte pourrait être prise en charge par la commune, en fonction des estimations du service des Domaines de la parcelle ZE 997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTÉ d'acheter à Michel BAILLERGEON, domicilié 30 rue Emile Landais à Bellevigne-les-Châteaux, commune déléguée de Chacé, la parcelle cadastrée ZB 313 en partie, située au lieu-dit « Les Plantes », d'une surface d'environ 1800 m², à définir avec un géomètre, moyennant le prix de 60 000 € l'hectare, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

2023-002

Accusé de réception en préfecture
049-200082576-20230110-2023-0109-01-DE
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023

ACCEPTE de vendre à Michel BAILLERGEON, domicilié 30 rue Emile Landais à Bellevigne-les-Châteaux, commune déléguée de Chacé, la parcelle cadastrée ZE 997 située aux Bas Gaignés à Saint Cyr-en-Bourg d'une surface de 4560 m², dont le prix au m² sera convenu, et validé lors du prochain conseil municipal, après réception de l'avis des domaines sur la valeur de ce bien, suite à sa consultation en date du 23 décembre 2022.

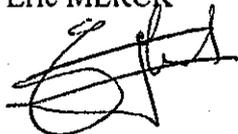
Le transfert de propriété et de jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique.

Les frais de division parcellaire, d'acquisition et frais notariés de l'échange seront à la charge de la commune de Bellevigne-les-Châteaux.

ACCEPTE le principe d'une soulte si nécessaire à cet échange,

AUTORISE Monsieur FROGER, Maire, à signer l'acte qui sera établi par Maître Maud DALLAY, Notaire à Bellevigne-les-Châteaux.

Le secrétaire de séance
Eric MERCK



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 10/01/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire délégué,
Christian CABRET



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2022
Délibération n° 2023/0109-02

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 janvier 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CABRET, Maire délégué de Chacé, sur convocation faite par Arnel FROGER, Maire, le deux janvier 2023.

Présents : M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Dominique PONTOIRE, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, Adjoint, Mme Maryse MONIOT, Mme Nadège REVERDY, M. Eric MERCK, Mme Nicole MARTIN, M. Grégory MOREAU, M. Philippe BEGNON, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER, et M. Eric VAHÉ

Excusés : Mme Pascaline HERVÉ NOURI, Mme Sabine TOUCHARD M. Sébastien BODIN

Pouvoirs : M. Arnel FROGER, Mme Sylvie PRISSET Mme Nathalie VASSEUR, Mme Stéphanie PORTEJOIE, Mme Murielle HUET, Mme Nadine BRUNET et ont respectivement donné pouvoir à M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, M. Eric VAHÉ, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN et Mme Nicole MARTIN

Présents : 17

Excusés : 9 dont 6 pouvoirs

En exercice : 26

Secrétaire de Séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération a été publié le 10 janvier 2022

FINANCES LOCALES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Considérant les crédits inscrits au budget primitif 2022 dont les montants et les affectations sont les suivants :

Dépenses de la section d'investissement	BP + DM
Chapitre 20	-
2031 Frais d'études	14 978,24
Op 11 MSP	262 970,00
Chapitre 204	127 000,00
2041582 GFP : bâtiments et installation	100 000,00
20422 Privé : bâtiments et installations	27 000,00
Chapitre 21	618 553,92
2111 Terrains nus	24 190,00
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	29 135,00
21312 Bâtiments scolaires	34 204,40
2132 Immeubles de rapport	33 000,00
2135 Installations générales, agencements	36 000,00

2023-004

2151 Réseaux de voirie	
2152 Installations de voirie	
21571 Matériel roulant	12 000,00
21578 Autre matériel et outillage	7 100,00
2158 Autres inst., matériel, outil. techniques	16 000,00
2183 Matériel de bureau et informatique	4 000,00
2184 Mobilier	9 100,00
2188 Autres immobilisations corporelles	5 000,00
Chapitre 23	-
2313 Construction	-
Op 11 MSP	592 000,00
Op 20 ALSH	259 000,00
Total des crédits ouverts	1 874 502,16

Accusé de réception en préfecture
049-200082576-40366453-109-02-DE
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception par email : 10/01/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts, soit 468 626,54 € et dans la limite des crédits suivants :

Dépenses de la section d'investissement	BP + DM
Chapitre 20	-
2031 Frais d'études	3 744,56
Op 11 MSP	65 742,50
	31
Chapitre 204	750,00
2041582 GFP : bâtiments et installation	25 000,00
20422 Privé : bâtiments et installations	6 750,00
	154
Chapitre 21	638,48
2111 Terrains nus	6 047,50
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	7 283,75
21312 Bâtiments scolaires	8 551,10
2132 Immeubles de rapport	8 250,00
2135 Installations générales, agencements	9 000,00
2151 Réseaux de voirie	100 173,63
2152 Installations de voirie	2 032,50
21571 Matériel roulant	3 000,00
21578 Autre matériel et outillage	1 775,00
2158 Autres inst., matériel, outil. techniques	4 000,00
2183 Matériel de bureau et informatique	1 000,00
2184 Mobilier	2 275,00
2188 Autres immobilisations corporelles	1 250,00
Chapitre 23	-
2313 Construction	-
Op 11 MSP	148 000,00
Op 20 ALSH	64 750,00
Limite des Crédits	468 625,54

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Eric MERCK



Le Maire délégué,
Christian CABRET



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le :

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023
Délibération n° 2023/0109-03

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 janvier 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CABRET, Maire délégué de Chacé, sur convocation faite par Arnel FROGER, Maire, le deux janvier 2023.

Présents : M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Dominique PONTOIRE, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, Adjoint, Mme Maryse MONIOT, Mme Nadège REVERDY, M. Eric MERCK, Mme Nicole MARTIN, M. Grégory MOREAU, M. Philippe BEGNON, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER, et M. Eric VAHÉ

Excusés : Mme Pascaline HERVÉ NOURI, Mme Sabine TOUCHARD M. Sébastien BODIN

Pouvoirs : M. Arnel FROGER, Mme Sylvie PRISSET Mme Nathalie VASSEUR, Mme Stéphanie PORTEJOIE, Mme Murielle HUET, Mme Nadine BRUNET et ont respectivement donné pouvoir à M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, M. Eric VAHÉ, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN et Mme Nicole MARTIN

Présents : 17

Excusés : 9 dont 6 pouvoirs

En exercice : 26

Secrétaire de Séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération a été publié le 10 janvier 2022

REPLACEMENT RADIATEURS ÉCOLE DE BREZE

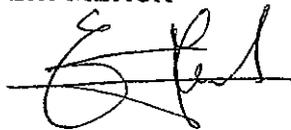
Considérant les pannes récurrentes et la vétusté des systèmes de chauffage en place à l'école du Chat Perché, commune déléguée de Brézé ;

Considérant qu'il y a lieu de les remplacer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de remplacer les radiateurs de l'école du Chat Perché de Brézé,
RETIENT le devis de la société YESSS ELECTRIQUE pour un montant de 4 608.88 € TTC.
DIT que la dépense sera imputée en section d'investissement au 21312.

Le secrétaire de séance
Eric MERCK



Pour extrait conforme,

Le Maire délégué,
Christian CABRET



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 10/01/2023

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023
Délibération n° 2023 / 0109-04

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 janvier 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CABRET, Maire délégué de Chacé, sur convocation faite par Arnel FROGER, Maire, le deux janvier 2023.

Présents : M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Dominique PONTOIRE, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, Adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Nadège REVERDY, M. Eric MERCK, Mme Nicole MARTIN, M. Grégory MOREAU, M. Philippe BEGNON, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER, et M. Eric VAHÉ

Excusés : Mme Pascaline HERVÉ NOURI, Mme Sabine TOUCHARD M. Sébastien BODIN

Pouvoirs : M. Arnel FROGER, Mme Sylvie PRISSET Mme Nathalie VASSEUR, Mme Stéphanie PORTEJOIE, Mme Murielle HUET, Mme Nadine BRUNET et ont respectivement donné pouvoir à M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, M. Eric VAHÉ, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN et Mme Nicole MARTIN

Présents : 17

Excusés : 9 dont 6 pouvoirs

En exercice : 26

Secrétaire de Séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération a été publié le 10 janvier 2022

REPLACEMENT RADIATEURS LOGEMENT 1 RUE SAINT VINCENT

Considérant la vétusté des systèmes de chauffage en place dans le logement communal sis 1 rue Saint Vincent, commune déléguée de Brézé ;

Considérant qu'un nouveau locataire va prendre possession des lieux ;

Considérant qu'il y a lieu de les remplacer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de remplacer les radiateurs du logement sis 1 rue Saint Vincent à Brézé,

RETIENT le devis de la QUINCAILLERIE DOUESSINE pour un montant de 1 670.27 € TTC.

DIT que la dépense sera imputée en section d'investissement au 2132 ;

Le secrétaire de séance
Eric MERCK



Pour extrait conforme,

Le Maire délégué,
Christian CABRET



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 10/01/2023

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023
Délibération n° 2023 / 0109-05

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 janvier 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CABRET, Maire délégué de Chacé, sur convocation faite par Armel FROGER, Maire, le deux janvier 2023.

Présents : M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Dominique PONTOIRE, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, Adjoint, Mme Maryse MONIOT, Mme Nadège REVERDY, M. Eric MERCK, Mme Nicole MARTIN, M. Grégory MOREAU, M. Philippe BEGNON, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER, et M. Eric VAHÉ

Excusés : Mme Pascaline HERVÉ NOURI, Mme Sabine TOUCHARD M. Sébastien BODIN

Pouvoirs : M. Armel FROGER, Mme Sylvie PRISSET Mme Nathalie VASSEUR, Mme Stéphanie PORTEJOIE, Mme Murielle HUET, Mme Nadine BRUNET et ont respectivement donné pouvoir à M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, M. Eric VAHÉ, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN et Mme Nicole MARTIN

Présents : 17

Excusés : 9 dont 6 pouvoirs

En exercice : 26

Secrétaire de Séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération a été publié le 10 janvier 2022

ACQUISITION D'UNE CITERNE SOUPLE

Considérant les besoins en eau des services techniques pour l'arrosage des plantes et fleurs en période estivale, de la commune déléguée de Brézé ;

Considérant le coût important de l'eau, tant économique qu'écologique, il convient de limiter son usage et d'économiser cette ressource naturelle précieuse ;

Considérant que la citerne souple en place à l'atelier de Brézé est sous dimensionnée au regard de la surface de la toiture de cet atelier ;

Vu les devis présentés (RIPERT et FRANS BONHOMME) ;

Suivant l'avis de la commission voirie du 12 décembre 2022 ;

2023-008

Accusé de réception en préfecture
049-200082576-20230110-2023-0109-05-DE
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023

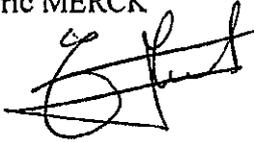
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et une abstention (Mme Nicole Martin),

DECIDE d'installer une citerne souple plus grande avec pompe plus performante, pour récupérer les eaux pluviales de la toiture de l'atelier de Brézé,

RETIENT le devis de la société FRANS BONHOMME pour un montant de 3 960.02 € TTC.

DIT que la dépense sera imputée en section d'investissement au 21568 ;

Le secrétaire de séance
Eric MERCK



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 10/01/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire délégué,
Christian CABRET



Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023
Délibération n° 2023 / 0109-06

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 janvier 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CABRET, Maire délégué de Chacé, sur convocation faite par Armel FROGER, Maire, le deux janvier 2023.

Présents : M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Dominique PONTOIRE, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, Adjoint, Mme Maryse MONIOT, Mme Nadège REVERDY, M. Eric MERCK, Mme Nicole MARTIN, M. Grégory MOREAU, M. Philippe BEGNON, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER, et M. Eric VAHÉ

Excusés : Mme Pascaline HERVÉ NOURI, Mme Sabine TOUCHARD M. Sébastien BODIN

Pouvoirs : M. Armel FROGER, Mme Sylvie PRISSET Mme Nathalie VASSEUR, Mme Stéphanie PORTEJOIE, Mme Murielle HUET, Mme Nadine BRUNET et ont respectivement donné pouvoir à M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, M. Eric VAHÉ, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN et Mme Nicole MARTIN

Présents : 17

Excusés : 9 dont 6 pouvoirs

En exercice : 26

Secrétaire de Séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération a été publié le 10 janvier 2022

ÉPICERIE DE BREZE – DOUBLAGE CLOISON

Considérant la future reprise du commerce de Brézé ;

Considérant qu'il y a lieu, dans un souci d'économie d'énergie du futur locataire de ce commerce, de procéder au doublage de la cloison séparant le commerce des dépendances ;

Vu les devis présentés (AGTI et FOUILLET) ;

Suivant l'avis de la commission bâtiments du 20 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder au doublage d'une cloison de l'épicerie de Brézé,
RETIENT le devis de l'entreprise FOUILLET pour un montant de 6 829.63 € TTC.
DIT que la dépense sera imputée en section d'investissement au 2132;

Le secrétaire de séance
Eric MERCK



Pour extrait conforme,

Le Maire délégué,
Christian CABRET



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 10/01/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200082576-20230110-2023-0109-07-DE
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023
Délibération n° 2023 / 0109-07

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 janvier 2023 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CABRET, Maire délégué de Chacé, sur convocation faite par Arnel FROGER, Maire, le deux janvier 2023.

Présents : M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Dominique PONTOIRE, M. Michel DENIS, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, Adjoints, Mme Maryse MONIOT, Mme Nadège REVERDY, M. Eric MERCK, Mme Nicole MARTIN, M. Grégory MOREAU, M. Philippe BEGNON, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER, et M. Eric VAHÉ

Excusés : Mme Pascaline HERVÉ NOURI, Mme Sabine TOUCHARD M. Sébastien BODIN

Pouvoirs : M. Arnel FROGER, Mme Sylvie PRISSET Mme Nathalie VASSEUR, Mme Stéphanie PORTEJOIE, Mme Murielle HUET, Mme Nadine BRUNET et ont respectivement donné pouvoir à M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, M. Eric VAHÉ, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN et Mme Nicole MARTIN

Présents : 17

Excusés : 9 dont 6 pouvoirs

En exercice : 26

Secrétaire de Séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération a été publié le 10 janvier 2022

Annule et remplace la délibération n°2022/017 du 14/02/2022

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT CANDELABRE RUE DES EAUX BUES, COMMUNE DELEGUEE DE CHACE

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande, décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX, par délibération du Conseil en date de 14 Février 2022 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

DEV060-22-70 « Suite dépannage, redressage du mât et remplacement de la lanterne au point n°687, Rue des Eaux Bues »

➤ Montant total de la dépense 1 146.63 € net de taxe

➤ Taux du fonds de concours 75%

➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEML 859.97 € net de taxe.

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

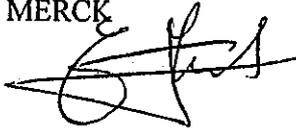
ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,
Monsieur le Maire de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX
Le Comptable de la Collectivité de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Eric MERCK



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 10/01/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire délégué,
Christian CABRET

